

# DOSSIER D'INSCRIPTION

## CONTACTS



06 52 55 42 82



[www.judo-club-pontavendin.fr](http://www.judo-club-pontavendin.fr)



[Amicale Laïque Judo Pont à Vendin](https://www.facebook.com/Amicale-Laïque-Judo-Pont-à-Vendin)



[judoclubpontavendin@gmail.com](mailto:judoclubpontavendin@gmail.com)

## HORAIRES DES COURS

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Eveil judo 2019-2020	-	-	17h00–18h00	-	-
Judo Enfants 2012-2018	18h00-19h00	-	18h00–19h00	-	-
Judo Adultes 2011 et avant	19h00-20h00	-	19h00–20h30	-	-
Taïso dès 16 ans	20h00-21h00	-	-	-	-

Sous réserve de dédoublement de certains cours selon effectifs

2 cours essais gratuits sont possibles. Un kimono pourra vous être prêté pour les 2 essais contre une caution de 10€. Merci de vous rapprocher des responsables du club pendant les heures de cours. Il nous sera rendu lavé et désinfecté.

Le site [WWW.JUDO-CLUB-PONTAVENDIN.FR](http://WWW.JUDO-CLUB-PONTAVENDIN.FR) vous permettra de vous inscrire directement.

Vous serez également tenu informé de l'ensemble des manifestations, compétitions, résultats...

## HORAIRES DES PERMANENCES/ACCUEIL/INSCRIPTIONS

Merci de vous rapprocher du bureau

## TARIFS

	Cotisation	Licence <sup>(1)</sup>	Frais d'inscription <sup>(2)</sup>	Total		
				1 chèque Octobre	2 chèques Oct - Jan	3 chèques Oct - Jan - Avr
Judo Adultes dès 13 ans et ceinture noire	120 €	41€	4 €	165 €	85 € - 80 €	60 € - 55 € - 50 €
Judo Enfants 6 – 12 ans	110 €	41€	4 €	155 €	80 € - 75 €	55 € - 50 € - 50 €
Judo Eveil 4 – 5 ans	80 €	41€	4 €	125 €	65 € - 60 €	55 € - 35 € - 35 €
Taïso dès 16 ans	50 €	41€	4 €	95 €	50 € - 45 €	40 € - 30 € - 25 €

### (1) – Licences (Validité de Septembre à Septembre)

Prendre une licence de judo, c'est pour vous :

- La certitude de pratiquer le judo dans d'excellentes conditions dans son club,
- L'assurance d'être couvert en cas de blessure,
- La possibilité de bénéficier d'une assistance (juridique, ...).

Pour la saison, le prix de la licence est fixé par la FFJDA. Ce montant, perçu par le club lors de votre inscription, est intégralement reversé à la FFJDA.

### (2) – Frais d'inscription

Ces frais comprennent l'adhésion à l'Amicale Laïque ainsi que l'accès au site internet du club où vous pourrez retrouver : les infos, le calendrier des manifestations, les photos, ...

## OPTIONS

- Passeport sportif au prix de 9€ et valable 8 ans. Obligatoire pour les compétitions et tournois officiels

## MODES DE REGLEMENTS ACCEPTES

- CHEQUE (à l'ordre de l'Amicale Laïque Judo Pont à Vendin),
- ANCV CHEQUE VACANCES,
- ANCV COUPON SPORT,
- CAF TICKET Loisirs Jeunes
- PASS SPORT CALL
- PASS Sport du gouvernement (voir conditions d'attribution),
- ESPECES **ATTENTION -> règlement en une seule fois.**
- Les E.Chèques Vacances **ne sont pas acceptés.**

L'adhésion entraîne le règlement complet à l'inscription avec la possibilité de payer en 1, 2 ou 3 fois par chèques qui seront encaissés respectivement au début des mois suivants : octobre, janvier et avril.

Un chèque de caution du montant d'un ou plusieurs modes de paiement manquants sera demandé (ANCV Chèque vacances ou ANCV Coupon sport ou CAF Ticket Loisirs Jeunes ou Pass Sport CALL ou PASS 62 ou PASS Sport du gouvernement) le jour de l'inscriptions. Sans retour début janvier, le chèque sera encaissé.

### A remettre aux responsables du club lors de l'inscription

- 1 photo récente (celle-ci peut être envoyée par mail),
- Votre fiche d'inscription Internet (si vous vous êtes inscrit via notre site)
- La cotisation annuelle,
- Une copie de la carte d'identité,
- La fiche de renseignement,
- L'acceptation du règlement intérieur,
- Autorisation en cas de blessure ou accident,
- Le certificat médical obligatoire. Ne pas oublier de demande à votre médecin de noter « apte à la compétition ». Pour les judokas qui ont un passeport, pensez à le faire signer en même temps avec l'annotation « apte à la compétition »
- L'autorisation pour le droit à l'image

## REGLEMENT INTERIEUR

Toute personne désirant pratiquer le Judo ou le Taïso doit :

### INSCRIPTION

1. Prendre la licence incluant l'assurance fédérale pour la saison.
2. **Acquitter sa cotisation annuelle.** La cotisation peut être révisable tous les ans – la cotisation annuelle peut être payée en 3 fois et les trois règlements devront impérativement être donnés le jour de l'inscription. Tout trimestre commencé est dû. Toute inscription est due pour l'année et il ne pourra pas être réclamé de remboursement de toute ou partie de la cotisation en cas d'interruption de l'activité sauf pour raison médicale dûment justifiée.
3. Le paiement de la cotisation annuelle a pour objet l'adhésion au projet de notre club et à ses valeurs. Cette cotisation ne correspond pas au paiement d'une prestation et il n'y a pas de remboursement de droit en cas d'interruption de l'activité. Le fonctionnement d'une association permet par ailleurs difficilement de rembourser des cotisations. Notre association est à but non lucratif sans capitaux propres.
4. Un certificat médical obligatoire de moins de 1 mois avec la mention : « Ne présente aucune contre-indication à la pratique du Judo et/ou Jujitsu et/ou Taïso ». Certificat médical obligatoire pour les compétiteurs avec la mention « Judo en compétition ». Toute personne ne respectant pas cet article se verra refuser l'accès au tatami dès le mois d'octobre.

### HYGIENE

5. Outre le fait que les **ongles des pieds et des mains soient courts, tous les bijoux enlevés**, l'aspect corporel du judoka doit être satisfaisant ainsi que **son kimono : propre sans tache de sang et sans odeur. Le judoka s'habille dans les vestiaires, il ne doit pas arriver en tenue.** Un rappel sera émis auprès des personnes majeures ou ayant la responsabilité du judoka afin de signifier le respect de cet article du règlement. L'accès aux vestiaires est réglementé. Ne pas dépasser les nombres de personnes autorisées

### COMPORTEMENT

6. Il est demandé à tous les judokas d'être **ponctuel aux heures des cours.**
7. Les parents voudront bien vérifier que leurs enfants soient munis de leur kimono, de leur ceinture et **d'une paire de pantoufles ou chaussons pour les trajets du vestiaire au tatami.**
8. **Les parents qui désirent assister au cours de leur enfant doivent le faire en silence** et ne pas intervenir pendant le cours. Dans le cas contraire, le professeur ainsi que les membres du bureau pourront interdire l'accès à la salle de judo à tout moment.
9. Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein du club. Toute personne se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects lors des entraînements ou des déplacements pourra être exclue temporairement ou définitivement du club.
10. Sont interdits sur le tatami tous les bijoux (montres, bracelets, boucles d'oreilles, piercing...) ainsi que les bonbons, chewing-gums et toute autre denrée.

## RESPONSABILITE

11. **Les personnes accompagnant les enfants au dojo doivent les accompagner à l'intérieur du dojo et venir les rechercher à l'intérieur du dojo**, la responsabilité du club et du professeur envers les judokas ne saurait être engagée au-delà des limites du dojo et des heures de cours auxquelles est inscrit l'enfant.
12. En cas d'accident dans le dojo, merci de vous rapprocher du bureau pour établir une déclaration d'accident dans les 5 jours maximum.

## DROIT A L'IMAGE

13. Droit à l'image : Lors des manifestations organisées par le club (incluant les entraînements), l'image et la voix des adhérents sont susceptibles d'être captées par tous moyens vidéo. Le signataire du présent document autorise l'Amicale Laïque Judo Club Pont à Vendin à procéder à des captations d'image et de voix et à les utiliser et / ou les diffuser pour la promotion du club par tous supports de communication et notamment sur le site web.

**Toute inscription à l'Amicale Laïque Judo Club de Pont à Vendin,  
implique l'acceptation du règlement ceci pour le respect de chacun**

A compléter et à remettre aux responsables du club avec tous les documents demandés

## Fiche de renseignements pour l'Amicale Laïque Judo Club Pont à Vendin Saison 2024 – 2025

M., M<sup>me</sup>, M<sup>lle</sup> Nom (du licencié) : .....

Prénom : .....

Né(e) le : .....

N° de Sécurité Social : .....

Adresse : .....

Code Postal + Ville : .....

Tél. fixe : .....Tél. portable : .....

E-Mail : .....

Taille Tee Shirt : .....Poids : .....

Coordonnées du Médecin Traitant :

Nom : ..... N° de Téléphone : .....

Adresse : .....

Code Postal + Ville : .....

Adresse Facebook : .....

Nouveau licencié(e)     Ancien licencié(e)

**JUDO**                       Baby Judo 4 – 5 ans     Enfants 6 – 12 ans     Adultes dès 13 ans

### GRADE JUDO

Débutant(e)/Blanche     Blanc 1 liseré             Blanc 2 liserés             Blanc – Jaune

Jaune                       Jaune–Orange             Orange                       Orange–Vert

Vert                         Vert– Bleu                 Bleu                         Marron

Noire 1<sup>ère</sup> Dan             Noire 2<sup>ème</sup> Dan             Noire 3<sup>ème</sup> Dan             Noire 4<sup>ème</sup> Dan

**TAISO**                       Adultes dès 16 ans

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne.

---

## ADHESION AU REGLEMENT DE L'AMICALE LAIQUE JUDO CLUB PONT A VENDIN

L'adhérent ou représentant légal reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur et déclare vouloir adhérer à l'association Amicale Laïque Judo Club de Pont à Vendin.

Fait à ..... Le ...../...../.....

Signature des parents

---

## AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) (père, mère, tuteur) ..... autorise / n'autorise pas <sup>(1)</sup> le judo club à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas de blessure ou d'accident concernant mon ou mes enfants.

Fait à Pont à Vendin le : ..... / ..... / .....

Signature de l'adhérent

Signature du représentant légal  
(Mineur(s) ou majeur(s) protégé(s))

**(1)** - Rayer la mention inutile

---

## DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e) (père, mère, tuteur) ..... autorise / n'autorise pas <sup>(1)</sup> le judo club à prendre en photo mon enfant et autorise/n'autorise pas <sup>(1)</sup> le club à les publier sur le compte Facebook, tiktok et autres (tracs municipaux, affiche dojo, ....)

Fait à Pont à Vendin le : ..... / ..... / .....

Signature de l'adhérent

Signature du représentant légal  
(Mineur(s) ou majeur(s) protégé(s))

**(2)** – Rayer la mention inutile

Pour les judokas ayant un passeport de judo, pensez à le faire remplir en même temps.  
**Sans oublier la mention « Apte à la compétition »**

## **CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE DU JUDO Y COMPRIS EN COMPETITION**

Je soussigné(e).....  
Docteur en médecine, demeurant .....  
Certifie avoir examiné.....  
né(e) le.....à.....

Et n'avoir constaté, à ce jour aucun signe clinique ne contre-indiquant la pratique du judo y compris en compétition.

Fait à....., le .....

CACHET ET SIGNATURE DU MEDECIN